

Image not found or type unknown



Surendettement d'un parent

Par **YannBrunet**, le **20/06/2011** à **14:32**

Bonjour,

je viens d'apprendre que ma mère (âgée de 73 ans) a contracté auprès d'organismes de crédit de nombreux prêts à la consommation pour un montant ente 150 000 € et 200 000€ !!!

Acculée elle m'appelle aujourd'hui à son secours.

Elle possède une maison dont nous sommes mon frère et moi aussi en partie propriétaires par succession de mon père décédé il y a deux ans.

Existe t-il une solution outre la vente de cette maison qui doit valoir environ 500 000€ ?